

P S Y C H O S U P

Laurent Bègue

Drogues, alcool et agression

**L'équation chimique et sociale
de la violence**

Préface de François Beck

DUNOD

Du même auteur, chez le même éditeur :

L'agression humaine, 2010

Psychologie du jugement moral, 2013, en collaboration avec Laurent Bachler, Catherine Blatier, Nathalie Przygodzki-Lionet

Illustration de couverture :

Franco Novati

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
	

© Dunod, 2014

5 rue Laromiguière, 75005 Paris
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-071984-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

PRÉFACE	1
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 LES PSYCHOTROPES	13
1.1 Généralités	15
1.2 Classification des drogues	20
CHAPITRE 2 LES MODÈLES D'ASSOCIATION ENTRE L'ALCOOL, LES DROGUES ET LA VIOLENCE	23
1. La drogue est une cause de violence (modèle 1)	25
1.1. Violences psychopharmacologiques	25
1.2 La violence systémique	37
1.3 La violence économique-compulsive	39
2. La violence précède et favorise l'usage de drogues et d'alcool (modèle 2)	41
2.1 L'antériorité chronologique de la violence	41
2.2 L'usage festif de drogues dans les groupes délinquants	42
3. La relation drogues-violence est réciproque (modèle 3)	43
4. La relation résulte de causes communes : théorie générale de la déviance (modèle 4)	43
4.1 Facteurs individuels coassociés à l'usage de drogues et à la violence	44
4.2 Facteurs interpersonnels	51
4.3 Facteurs liés à l'environnement	55
4.4 Facteurs sociétaux	56
4.5 Bilan : l'importance des facteurs de risque communs	57
CHAPITRE 3 LE COMPORTEMENT AGRESSIF : CONCEPTS ET MESURES	59
1. Terminologie	61

Préface

Si la question du lien entre les différentes formes de violences et les usages de substances psychoactives, au premier rang desquelles l'alcool, est ardemment débattue au sein de la communauté scientifique internationale, elle préoccupe également les pouvoirs publics. Ainsi cette dimension figure-t-elle dans les grands axes du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), assortie du besoin de renforcer la connaissance sur les mécanismes en jeu dans cette interaction substance/violence.

Il est ici question d'une composante de la dangerosité des drogues qui, bien que fort connue, n'a été formalisée que récemment : la « dangerosité sociale ». Celle-ci tient compte des comportements qui peuvent engendrer des conduites agressives et incontrôlées induites par le produit lui-même ou les stratégies déployées pour se le procurer et des risques qui en découlent pour le consommateur ou pour autrui. La prise en compte de cette dimension sociale a conduit à placer l'héroïne, la cocaïne et l'alcool dans un groupe à forte dangerosité, dans les classements internationaux comme dans celui du Professeur Roques, auteur d'un rapport sur « la dangerosité des drogues » remis au secrétariat d'État à la Santé, en France, à la fin des années 1990. Au prisme de la sécurité publique, la question du lien entre substances psychoactives et violences a également joué un rôle important dans la manière dont le législateur a encadré les usages des substances, et en particulier de l'alcool, en créant par exemple, dès le XIX^e siècle, le délit d'ivresse sur la voie publique. Très présente dans les représentations sociales, la violence liée aux usages de substances a été parfois relayée par des vagues de « paniques morales » (pour reprendre le concept forgé au début des années 1970 par Stanley Cohen pour désigner les mouvements de réaction disproportionnée de certains groupes face à des pratiques minoritaires jugées « déviantes » ou dangereuses pour la société). De ce fait, cette question mérite d'être posée dans un cadre de neutralité axiologique afin de dépasser le stade des émotions et nourrir le débat d'informations fondées sur les faits.

C'est ce que cet ouvrage nous propose en posant d'emblée avec nuance les bases d'une réflexion sur la place des drogues dans nos sociétés : entre bénéfices attendus et conséquences néfastes, entre usages sociaux et auto-thérapeutiques, comment faut-il comprendre et appréhender les usages de drogues et les pratiques addictives ? Toutes les substances sont susceptibles de procurer du plaisir mais peuvent entraîner une

dépendance psychique, et toutes sont potentiellement dangereuses. D'un point de vue épistémologique, Laurent Bègue explore les liens logiques entre pratiques addictives et violences en interrogeant des mécanismes causaux que les dispositifs expérimentaux, les enquêtes sociologiques et épidémiologiques ne font qu'effleurer tant ils sont complexes et marqués par des facteurs échappant à tout contrôle. Cette fragilité est assumée, alors même que ses travaux de psychologie expérimentale étudiant, en contrôlant les principaux effets, l'influence de l'alcoolisation sur les conduites d'agressivité, ont contribué à éclairer notre compréhension de ces mécanismes. Ils ont notamment mis au jour que le simple fait de croire que l'on a consommé de l'alcool suffit à augmenter l'agressivité de manière significative. Le comportement violent dépend parfois plus des croyances et effets attendus de la consommation du produit que du produit lui-même. L'alcoolisation en vue de parvenir à l'ivresse peut tout à la fois être un prétexte pour excuser un comportement ou un moyen de le réaliser. Par exemple, en particulier chez les jeunes, l'alcool offre à la fois le moyen de prouver sa résistance à l'ivresse et de montrer sa valeur en accomplissant des actes que l'on imagine ne pas pouvoir réussir autrement.

Mon intérêt pour cette question est grand et m'a conduit, avec mes collègues Catherine Cavalin et Florence Maillolchon, à exploiter les données de l'enquête *Évènements de vie et santé* dans le sens d'une meilleure compréhension de ce lien¹. Par ailleurs, les analyses que nous avons menées ces dernières années, dans le cadre de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), avec mes collègues Stéphane Legleye et Patrick Peretti-Watel, ont contribué à éclairer le rôle joué par les facteurs culturels et sociaux dans la relation statistique si souvent observée entre usages de substances et implication dans des comportements violents, en particulier parmi les jeunes². Il ne s'agissait pas, dans ces travaux, de nier le principe d'une causalité pharmacologique qui mènerait de l'alcoolisation à la violence, notamment avec une relation de type dose-effet étayant ce point de vue, mais simplement d'illustrer la nécessité de compléter cette approche par des interprétations sociologiques centrées sur ce que nous avons appelé *l'usage social* de l'alcool.

S'il est bien établi que les drogues provoquent des violences interpersonnelles, les données scientifiques disponibles s'avèrent moins

1. Beck F., Cavalin C., Maillolchon F. (dir.), 2010, *Violences et santé en France. État des lieux*, La Documentation française, Paris.

2. Peretti-Watel P., Beck F., Legleye S., 2007, *Les usages sociaux des drogues*, Le Lien social, PUF, Paris.

conclusives sur le sens de la relation de causalité. Les travaux menés sur le lien entre usage de drogues et violence ont le mérite de montrer la diversité des interprétations possibles, et de souligner la nécessité de ne pas se limiter aux explications « mécaniques » relevant de la neurochimie : ainsi, la relation de cause à effet entre drogue et violence peut être d'ordre psychopharmacologique, économique ou encore systémique. Parfois, l'aspect psychopharmacologique s'avère mineur, voire négligeable, par exemple pour une substance comme l'héroïne.

Face à la difficulté de déterminer un lien de cause à effet, les écueils sont nombreux, avec des biais de sélection propres aux données institutionnelles, comme notamment le fait que les individus qui commettent des actes délictueux en état d'ivresse échappent plus difficilement aux forces de l'ordre, d'où une surreprésentation de ces personnes dans les statistiques d'interpellations. Or, dans des travaux menés au XIX^e siècle, la mesure d'un taux élevé d'individus alcoolisés parmi les auteurs reconnus d'agression et de violence suffisait à faire la preuve de la responsabilité de la prise d'alcool dans ces comportements. Et c'est sans doute encore parfois le cas aujourd'hui...

Un autre aspect des usages sociaux de l'alcool est lié au fait que les buveurs anticipent les effets de leur alcoolisation. Ces projections à l'égard des effets de l'alcool se révèlent sexuellement différenciées, les garçons prévoyant moins que les filles des conséquences désagréables et s'appuyant sur des motivations majoritairement festives, associées à la sociabilité et à la convivialité (boire pour s'amuser, pour devenir plus amical et plus ouvert). En outre, ces anticipations se modifient avec l'usage, traduisant ainsi le fait qu'elles résultent d'un processus d'apprentissage social nourri à la fois par sa propre expérience et celle de ses pairs. Il apparaît aussi que les jeunes qui rapportent avoir commis des violences répétées nourrissent des attentes spécifiques à l'égard de l'alcool : gérer un état émotionnel désagréable ou soulager une tension. De ce point de vue, la violence et ces formes d'alcoolisation n'entretiennent pas forcément entre elles une relation causale : toutes deux seraient plutôt, en l'occurrence, symptomatiques de difficultés existentielles ou d'une souffrance psychologique. En outre, contrairement à l'idée reçue assimilant les violences à des conséquences non désirées, « accidentelles », d'une alcoolisation excessive et non maîtrisée, les personnes qui confessent des comportements agressifs s'attendent plus souvent que les autres à rencontrer des problèmes avec la police, des écarts de conduite qu'ils pourraient regretter, ou des difficultés à s'arrêter de boire. De tels comportements pourraient ainsi révéler une instrumentalisation particulière de l'usage d'alcool : en somme, ils ne seraient pas violents *parce qu'ils ont*

bu, mais boiraient *pour* commettre des violences, l'alcool leur donnant du courage ou leur fournissant un prétexte pour se livrer à des comportements susceptibles d'asseoir une certaine forme de prestige.

Il apparaît ainsi indispensable de resituer la consommation de substances dans un mode de vie et une sociabilité qui contribuent à donner sens aux comportements observés. C'est ce que permettent nombre des études présentées dans cet ouvrage. Au-delà des travaux qui le jalonnent, et qui suggèrent de nouvelles voies à explorer pour la prévention des conduites à risque, les enquêtes conduites à l'OFDT vont encore être mises à contribution pour éclairer ce phénomène, avec notamment des exploitations à venir de l'enquête *European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs* (ESPAD, 2015) menée auprès des lycéens et qui intégrera des questions sur la survenue de violence lorsque l'enquêté est sous l'influence de l'alcool mais aussi lorsque son agresseur est sous l'influence de l'alcool. Car à défaut d'être capables de déconstruire complètement cette question, il reste crucial de la documenter avec précision.

François Beck, Directeur de l'OFDT, chercheur associé au Cermes3 (Centre de recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé mentale, Société, Université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité /CNRS UMR 8211/Inserm U988/EHESS)

Introduction

La quête de plaisir par l'usage d'agents psychotropes occupe une place incontestée sur la longue liste des invariants humains. Qu'il s'agisse de café, dont la consommation innocente aura ponctué la rédaction de ce livre, ou de substances dont l'emprise s'avère notoirement plus dictatoriale et dommageable comme l'héroïne, l'humanité a rarement renoncé à expérimenter les produits déclencheurs de plaisir que la nature ou la pharmacopée offraient à sa disposition. Aujourd'hui, parmi les 11-75 ans dans la population française, on estime que 8,8 millions de personnes consomment régulièrement de l'alcool¹ et 1,2 million du cannabis². Si l'on s'en tient à un seul usage dans l'année, cela concerne la majorité des Français : 44,5 millions ont consommé de l'alcool, 16 millions des médicaments psychotropes, 13,4 millions du cannabis, 1,5 million de la cocaïne, 1,1 million de *l'ecstasy* et un demi-million de l'héroïne (voir Tovar, 2013). Ajoutons que près d'un jeune de 17 à 25 ans sur deux déclare au moins un épisode mensuel d'alcoolisation ponctuelle importante³, et que cette tendance est nettement à la hausse. Dans ce contexte, depuis 2009, le législateur prohibe désormais la vente d'alcool aux mineurs par un texte de loi auquel plus de 90 % des Français sont favorables (Eropp, 2013⁴). En Europe, c'est près d'un quart de la population adulte (soit plus de 80 millions de personnes) qui aurait consommé une drogue illicite lors d'au moins une occasion (OEDT, 2014). Les Européens auraient essentiellement consommé du cannabis (76,6 millions), les estimations étant moins élevées pour la cocaïne (14,1 millions), les amphétamines (11,4 millions) et *l'ecstasy* (10,6 millions).

1. La consommation de l'alcool est également particulièrement importante dans le monde entier. Selon une estimation de l'OMS, chaque année, 40 % de la population mondiale de plus de 15 ans en consomme (Who, 2008).

2. Un usage régulier correspond pour l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies à 10 usages ou plus durant les 30 derniers jours. Les données citées ont été recueillies en 2011 par l'OFDT.

3. L'alcoolisation ponctuelle importante (API) correspond à la consommation de 5 verres pour les adolescents et 6 pour les adultes en une même occasion.

4. Loi « Hôpital, patients, santé et territoires », dite HPST, n° 2009-879.

L'usage assidu des substances n'est aucunement circonscrit à l'ère contemporaine, si volontiers qualifiée d'« addictogène¹ » et parfois même d'« addicture ». Dans les sociétés ancestrales où des traces écrites sont disponibles, les témoignages de l'usage de substances abondent. Il y a plus de 5 000 ans, la langue sumérienne possédait un idéogramme représentant la fleur d'opium comme une « plante de la joie » (Davenport-Hines, 2003), substance largement utilisée plus tard dans le monde égyptien, grec et romain (Robson, 1999). Il y a plus longtemps encore, les fresques rupestres de l'art préhistorique représentaient des champignons hallucinogènes ou traduisaient par leurs configurations géométriques si particulières les probables effets fantasmagoriques des substances sur l'inspiration graphique des artistes des premiers temps de l'humanité (voir Froese, Woodward et Ikegami, 2013).

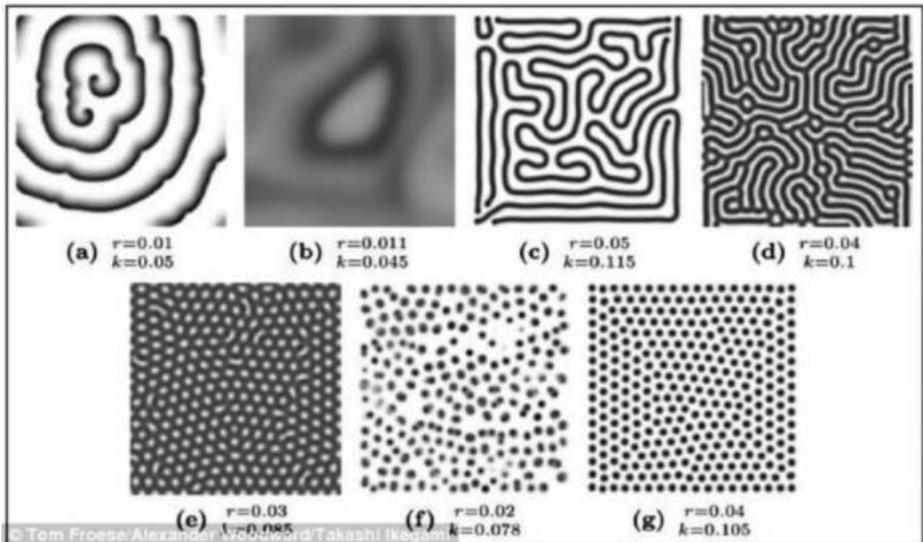


Figure 1 – Ces formes géométriques produites par des personnes sous l'influence de substances psychotropes sont également identifiables dans les fresques préhistoriques de plusieurs continents (selon Froese, Woodward et Ikegami (2013))

L'expérience de la « chimie du bonheur² » implique plusieurs domaines de satisfaction irréductibles. Le premier est celui du *plaisir hédonique*, qui résulte, lors d'une consommation de drogue, de la mobilisation d'un circuit spécifique dans le cerveau, lequel est anatomiquement et biochimiquement dédié au plaisir et communément appelé le circuit de

1. Voir, par exemple, Reynaud, 2013, p. 3.

2. Pour emprunter cette expression à Giuliana Sissa (1997).

la récompense. Selon les sources neurobiologiques, les effets plaisants de l'alcool sont relayés par la libération de dopamine dans le *noyau accumbens* (augmentation de 25 à 50 %) par les terminaisons neuronales provenant de l'aire tegmentale ventrale (Naassila, 2013¹).

Le *plaisir social* résulte quant à lui des vertus intégratrices de nombreuses situations de consommation, qui instaurent une participation collective (« il est des nôtres² »), et ouvrent à l'initiation et au partage culturel, notamment dans la sphère masculine (Martin, 2009³). Enfin, du fait de leurs propriétés calmantes et apaisantes, de nombreuses substances sont recherchées pour évacuer des affects ou états émotionnels désagréables, et démontrent en cela leur *potentiel autothérapeutique* (Morel et Couteron, 2008⁴). Mais ces satisfactions ont un prix. Qu'il s'agisse de leurs effets immédiats ou de leurs incidences biologiques et psychologiques, lorsque l'usage s'inscrit dans le temps, les substances psychoactives affectent de manière sensible tant les consommateurs que leur environnement amical, familial et socioprofessionnel (Moss et Dyer, 2010).

Le présent livre porte sur une catégorie de conséquences indésirables de ces substances : les violences contre autrui. Bien que ces dernières soient loin d'être inéluctablement liées à l'usage d'alcool et de drogues⁵,

1. Pour un aperçu des mécanismes neurobiologiques de l'addiction, l'on pourra consulter Linden (2013) ou Salomon (2010).

2. Il est intéressant de noter à cet égard qu'au moins parmi les étudiants, la norme de consommation collective (et non solitaire) revêt une charge prescriptive importante (Lo Monaco, Piermatteo, Guimelli et Ernst-Vintilla, 2010).

3. Notons que la dimension intégratrice n'est pas nécessairement associée au plaisir. Dans certains cas de figure, les drogues sont utilisées pour l'aide qu'elles apportent à l'utilisateur pour répondre aux attentes socioprofessionnelles qui pèsent sur lui. C'est alors leur caractère fonctionnel plus que leur potentiel d'esquive qui primerait (voir, par exemple, les travaux d'Alain Ehrenberg sur cette question).

4. C'est d'ailleurs ces propriétés qui ont pu conduire le corps médical lui-même à recommander leur usage, comme c'était le cas de certains médecins généralistes de l'époque victorienne pour le tabac et l'alcool, destinés à atténuer le stress de certains patients (Bennett et Holloway, 2005).

5. Le mot *drogue* renvoie dans cet ouvrage aux substances chimiques susceptibles d'altérer le fonctionnement cérébral et de produire des modifications biologiques, psychologiques et comportementales. Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, une drogue constitue un « produit psychoactif naturel ou synthétique, utilisé par une personne en vue de modifier son état de conscience ou d'améliorer ses performances, ayant un potentiel d'usage nocif, d'abus ou de dépendance et dont l'usage peut être légal ou non ». À l'instar de Morel et Couteron (2008), nous considérerons que drogue, substances psychoactives et psychotrope constituent des synonymes. Ils seront employés indifféremment dans cet ouvrage.

elles inspirent une légitime suspicion, tant le « dérèglement des sens¹ » que procurent ces produits s'avère également susceptible de perturber les comportements sociaux. On ne peut exclure que derrière la statistique accablante des dommages sanitaires et sociaux des drogues (voir, par exemple, Inserm, 2003) résident également d'autres réalités, et que ces expériences revêtent pour chaque individu des valeurs et des fonctions différentes (voir Graham, 2003). Rousseau n'avait-il pas observé à propos du vin dans sa *Lettre à d'Alembert*, que « pour une querelle passagère qu'il cause, il forme cent attachements durables² » ? D'aucuns observent par ailleurs que la majorité des consommations ne sont pas suivies d'effets graves. D'une étude par observation, il ressort que ni bagarre ni blessure n'ont été constatées après 600 heures d'enregistrement (Lipsey *et al.*, 1997). De même, une enquête menée auprès d'adolescents a permis d'extrapoler qu'entre deux et dix bagarres se produisaient pour mille consommations (Bye et Rossow, 2010³).

Il ne sera cependant pas question ici de l'enchantement narcotique, mais bien de ses tragiques apories, et des souffrances humaines qui peuvent en résulter. Le périmètre sera celui des dommages. En la matière, on verra que l'alcool arrive en tête, avec une soixantaine de types de maladies et blessures associées à son mésusage (Rehm *et al.*, 2003) et près de 49 000 décès annuels en France⁴. Au total, 13 % des décès masculins et 5 % des décès féminins sont attribuables à l'alcool en France (Palle, 2013). À côté de l'alcool, les drogues illicites revêtent une place plus modeste, mais qui reste préoccupante. En effet, leur usage peut entraîner des maladies infectieuses liées à leur injection (Sida, hépatites) et des troubles résultant de leurs effets pharmacologiques (surdoses et troubles

1. Pour reprendre la formule rimbaldienne introduite dans la fameuse lettre du poète à Paul Demeny (1871).

2. Voir aussi à ce propos les réflexions de Véronique Nahoum-Grappe, par exemple Nahoum-Grappe (1991).

3. Bien que le lien alcool-violence soit très largement présent dans les représentations, il est intéressant de noter que les individus ne le pensent pas nécessairement pertinent en ce qui les concerne. Dans l'enquête VAMM (Bègue, 2011), la stimulation de l'agression n'était pas une conséquence fréquemment associée à la consommation d'alcool. Seulement 6 % des répondants indiquaient que lorsqu'ils avaient suffisamment bu d'alcool pour en ressentir les effets, ils devenaient agressifs. Ceci peut sembler faible, mais est cohérent avec d'autres études montrant que la majorité des consommations ne produisent pas de violence.

4. Ces décès sont majoritairement masculins (75 %). Environ un tiers de ces décès résulte du cancer, un quart par maladie cardiovasculaire, 17 % par accident ou suicide, 16 % par maladie digestive et 11 % pour d'autres causes (Palle, 2013). Par ailleurs, l'alcool est incriminé dans 31 % des cas de décès résultant d'un accident de la route.

du comportement ; Brisacier, 2013). Par exemple, les usagers de cocaïne, d'héroïne ou de *crack* ont 5,2 fois plus de risques de décéder que les autres hommes du même âge. Ce facteur s'élève à un coefficient multiplicateur de 9,5 pour les femmes (Lopez, Martineau et Palle, 2004). L'une des souffrances qui en précède nombre d'autres réside dans la capture de l'individu dans l'obsession d'un produit et l'entrée dans l'addiction. L'amenant à focaliser compulsivement son existence sur la planification et la consommation d'une drogue en réduisant ses capacités à jouir de la vie (centration), l'addiction apparaît pour le clinicien comme une pathologie du plaisir¹.

La compréhension des liens qui unissent les consommations de drogues et d'alcool et les violences a inspiré un volume considérable de travaux de recherche qui ont mobilisé un large spectre de disciplines académiques. Sociologues et anthropologues, juristes et économistes, psychologues et médecins alimentent depuis plus d'un siècle une base empirique multidisciplinaire et internationale qui prend parfois la forme d'un dossier à charge. La diversité tant des modèles explicatifs que des méthodologies déployées, on le verra, est tout simplement immense. Les historiens bénéficient d'une certaine avance sur le sujet, tant les usages de psychotropes sont anciens et solubles dans les coutumes, pratiques rituelles et événements extraordinaires, incluant la violence (Martin, 2009). Leurs observations multiséculaires seront utilement complétées par d'autres lectures qui, parfois, emprunteront le chemin du laboratoire pour retourner ensuite dans le bain des usages sociaux totaux.

Pour qui s'interroge sur les liens complexes entre les substances, l'alcool et les violences, les données disponibles apportent des réponses aujourd'hui relativement convergentes, au moins pour certaines d'entre elles. Ainsi, selon une synthèse quantitative agrégeant 96 études indépendantes et comprenant près de 80 000 participants, la probabilité d'une agression envers un partenaire intime serait multipliée par trois en cas d'abus ou de dépendance à une drogue (Moore *et al.*, 2008). Quand un acte de violence est commis, notamment si sa gravité est élevée, la situation la plus fréquente reste celle où l'auteur, la victime ou les deux protagonistes étaient sous l'influence aiguë d'une drogue (incluant l'alcool) ou avaient un usage chroniquement problématique de substances

1. Cette définition de l'addiction est empruntée à Morel et Couteron (2008, p. 29). Ce livre ne traitera cependant pas prioritairement de l'addiction et de son étiologie, mais de ses conséquences directes et indirectes sur les violences. Pour une synthèse consacrée aux addictions, voir Morel et Couteron (2008) ; Moss et Dyer (2010) ; Valleur et Matysiak (2002).

psychoactives. Par exemple, une étude menée auprès de 1 594 personnes jugées pour homicide en Angleterre et au Pays de Galles indiquait que 42 % des auteurs avaient un historique de mésusage ou de dépendance à l'alcool, et 40 % un historique de mésusage ou de dépendance à une drogue. L'alcool ou la drogue avaient contribué à l'homicide dans deux cinquièmes des cas¹. Par ailleurs, selon une récente synthèse agrégeant 30 000 victimes d'homicide, il apparaît que l'alcool est la première substance psychoactive présente chez la victime (Kuhns *et al.*, 2011). D'autres estimations indiquent que l'alcool constitue l'une des principales causes de mortalité entre 12 et 20 ans, notamment du fait de son rôle dans les blessures non intentionnelles, les homicides et les suicides (Hughes *et al.*, 2011 ; Innamorati *et al.*, 2010).

La régularité de l'association statistique entre la violence et les substances ne devra pas être prise au premier degré, car, en toute rigueur, elle ne signifie en soi ni que leur lien serait direct, ni qu'il serait causal. Comme on le verra, le lien entre les drogues et la violence est susceptible d'être analysé selon des perspectives extrêmement différentes, allant de l'étude des mécanismes biologiques fondamentaux (par exemple, l'effet de la dépression du système nerveux central ou de la perturbation des fonctions cérébrales exécutives sur le traitement de l'information sociale) à celle des mesures de coercition armée face à la dissémination des drogues illicites (l'invasion du Panama par les États-Unis en 1989 a été justifiée en partie par la lutte contre la drogue). Comprendre les relations entre les drogues et la violence implique de conserver à l'esprit les trois faces du comportement addictif que sont l'individu (hérédité, génétique, facteurs de personnalité, antécédents de troubles mentaux, capacités d'adaptation, mais aussi ses représentations concernant les conséquences psychologiques et pharmacologiques des drogues qu'il a consommées), le produit (quantité absorbée, durée et fréquence d'utilisation, disponibilité du produit, teneur de l'agent actif, interaction entre molécules², voie d'administration) et le contexte (culture, système pénal, usages sociaux des substances, système de distribution illégale, environnement familial

1. Les homicides impliquant l'alcool et la drogue étaient plus fréquemment le fait d'hommes ayant un passé marqué par d'autres actes de violence, des troubles de la personnalité, un contact avec des services de santé mentale, et leurs victimes étaient majoritairement des personnes qu'elles ne connaissaient pas.

2. L'association de plusieurs molécules peut contribuer à potentialiser l'effet de certaines d'entre elles. Or, en population générale, une personne dépendante d'une substance présente un risque multiplié par 7 de développer une dépendance à une autre substance. Dans les populations d'alcoolodépendants, l'abus de substances autres est multiplié par 20 (Zarndini, Karila et Reynaud, 2013).

et amical). Forgé par deux pionniers de la recherche française en addictologie, Pierre Fouquet et Claude Olievenstein, ce triptyque ouvre à une conception « bio-psycho-sociale » qui apparaît comme plus heuristique aujourd'hui que les perspectives monodimensionnelles.

Prendre la mesure de la complexité et du caractère polymorphe du problème s'impose donc comme une incontournable exigence. La difficulté d'élucider les relations entre les drogues et la violence chez l'être humain tient également au fait que les substances psychoactives sont plus fréquemment consommées de manière assidue par des personnes étant déjà caractérisées par des facteurs de risques de conduites agressives (par exemple, certains troubles psychiatriques) et sont susceptibles de les amplifier. Une addiction peut ainsi *a.* constituer un symptôme d'un trouble psychiatrique, *b.* favoriser le développement du trouble psychiatrique, *c.* constituer une tentative d'automédication de ce trouble ou *d.* partager avec le trouble psychiatrique des facteurs de risque communs (Hoertel et Gorwood, 2013). Ceci expose à une difficulté classique de l'établissement d'une chaîne causale.

Comme nous le verrons, les modes d'administration d'une substance sont associés à divers degrés de violence (Bennett et Holloway, 2005, p. 64). Nous indiquerons que d'autres modulateurs interviennent, et notamment les quantités ingérées, leur possible combinaison, le caractère aigu ou chronique de la consommation, ou encore les significations sociales et les cadres matériels dans lesquels les consommations prennent place.

Au-delà des formes d'associations remarquablement hétérogènes de la drogue et des violences, la question de la nature causale de ce lien est fondamentale pour la santé publique. En effet, s'il s'avère que l'association n'est pas strictement causale, la diminution de la disponibilité et/ou de la consommation de drogues ne saurait être un gage de diminution corollaire des violences. À l'inverse, toute indication de causalité quant à telle ou telle substance peut utilement informer la prévention, voire influencer de manière significative les politiques publiques¹. Avant d'étudier plus en détail les relations qu'entretiennent les drogues et la violence, précisons maintenant les effets généraux des substances psychotropes et le regroupement qu'il semble utile d'opérer entre ces produits.

1. On peut rappeler ici que pour établir une relation causale entre deux variables, il importe : 1) que les deux variables soient statistiquement liées ; 2) que la relation montre que la cause précède l'effet ; 3) que le lien entre ces deux variables ne disparaisse pas quand l'influence d'autres variables est prise en compte (Moser et Kalton, 1993).

Remerciements

La réalisation de ce livre a été grandement facilitée par un financement de la Direction générale de la santé (Bureau des pratiques addictives). Je remercie également Philippe Arvers, Julie Jacquet et Rébecca Shankland pour leur relecture attentive d'une version antérieure de l'ouvrage. Certaines des publications, qui y sont citées, ont été réalisées avec plusieurs de mes doctorants actuels ou passés : Aaron Duke (Université de Yale), Baptiste Subra (Université Paris-Descartes), Ousib Hasan (Université du Qatar) et Oulmann Zerhouni (Université Pierre Mendès-France). J'ai plaisir à leur exprimer ma reconnaissance pour leur implication dans ces projets.

Ce livre est dédié à la mémoire de Michel Zorman. Son rôle dans la réalisation des études sur l'effet placebo de l'alcool a été décisif. Mais plus encore qu'un partenaire scientifique, il représente pour nombre de ceux qui l'ont côtoyé un modèle d'humanisme et de science dévoué à la santé publique.